



Conseil Economique
et Social

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/WP.29/586
31 juillet 1997

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS
et FRANÇAIS

ECONOMIC COMMISSION FOR EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail de la construction des véhicules

PROJET DE COMPLÉMENT 15 A LA SERIE 03 D'AMENDEMENTS
AU RÈGLEMENT No. 37

(Lampes à incandescence)

Note : Le texte reproduit ci-après a été adopté par le Comité d'administration (AC.1) de l'Accord de 1958 modifié à sa sixième session, suite à la recommandation du Groupe de travail à sa cent-douzième session. Il a été établi sur la base du document TRANS/WP.29/R.819, sans modification (TRANS/WP.29/R.566, par. 74 et 135).

Tables des matières, annexes, annexe 1,

Ajouter à la fin les nouvelles feuilles suivantes:

"....
Feuilles HIR2
Feuilles H9
Feuilles H10"

Annexe 1,

Feuilles HB3/1 à HB3/4 (anciennes), remplacer par les nouvelles feuilles HB3/1 à HB3/4;

Feuilles HB4/1 à HB 4/4 (anciennes), remplacer par les nouvelles feuilles HB4/1 à HB4/4;

Ajouter à la fin les nouvelles feuilles HIR2/ à HIR2/3, H9/1 à H9/4 et H10/1 à H10/3,
comme suit :

